

BARÈME DES HONORAIRES

En vigueur au 01/10/2021



Bab's IMMO : TRANSACTION

Vente de TERRAINS, les prix sont indiqués net vendeur :	
• Jusqu'à 50 000€ : Forfait 4 000€ TTC	• Au delà de 50 001€ : Forfait 6 000€ TTC
Vente de BIENS à usage d'habitation & immeubles de rapport, prix indiqués net vendeur :	
MANDAT PREMIUM EXCLUSIF OU MANDAT SANS EXCLUSIVITÉ :	
• Prix inférieur à 100 000 € : 7 000€ TTC	
• 100 001 à 200 000 € : 6,5%	
• 200 001 à 350 000 € : 5,5%	
• 350 001€ à 500 000 € : 4,9%	
• 500 001€ à 700 000 € : 4,5%	
• Au delà de 700 001 € : 3,9%	
• Vente de fonds de commerces : 10% TTC	
• Vente de murs commerciaux : 10% TTC	
• Vente de locaux professionnels : 10% TTC	

Remise de 50% si l'acquéreur est présenté par le mandant, sur tous les mandats exclusifs.

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la **note de préconisations de la DGCCRF suite à Arrêté du 10/01/2017**.

- Pour une transparence totale l'agence Bab's IMMO ne perçoit aucun fonds, titres, effets ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
- Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus (20%).
- Nos honoraires sont exprimés en Euros TTC et sont dus, pour une cession, à la conclusion de l'acte authentique de vente chez l'avocat ou notaire.
- Une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur sera émise à cet effet.
- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire stipulée au mandat.
- Les honoraires des biens en VIAGER sont calculés sur la base de la valeur vénale.
- En cas d'inter agence, s'appliquent les honoraires d'agence du mandat d'origine.
- Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

- Les honoraires facturés sont plafonnés par la loi Alur :

LOCATION (loi Alur)	Zone C	
Locaux d'habitation nus ou meublés	Honoraires TTC	À la charge
Visite, création du dossier locataire, rédaction du bail	8 € par m ²	Bailleur + Locataire
Etat des lieux location	3 € par m ²	Bailleur + Locataire

- Cependant, nos honoraires de location **ne dépasseront pas un mois de loyer charges comprises**, hormis dans le cas d'une mise en location d'un logement neuf, les plafonds pourront être appliqués.
- Nos honoraires sont exprimés en Euros TTC et sont dus, pour une location, le jour de la signature du contrat de bail de location.
- La part propriétaire est équivalente au montant facturé au locataire.

Prestations incluses dans les honoraires de location :

- Rédaction de l'annonce et photos professionnelles
- Diffusion sur les portails immobiliers majeurs.
- Organisation des visites.
- Constitution du dossier.
- Étude de solvabilité des candidats locataires.
- Rédaction du bail.
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée.

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la **note de préconisations de la DGCCRF suite à Arrêté du 10/01/2017**.